

MAIRIE DE WILLER-SUR-THUR

**PROCES-VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
WILLER-SUR-THUR
SÉANCE DU 14 MARS 2014**

Convocation du 05 mars 2014

Sous la présidence de M. Alain DELESTAN, Maire

Présents : MM. Roland PETITJEAN 1^{er} Adjoint, Jean-Luc MARTINI 2^{ème} Adjoint, Bernard WALTER 3^{ème} Adjoint, Mme Isabelle LETT 4^{ème} Adjointe, Mmes Nadine HANS-GROB, Danielle PERUGGINI, Christine VERRIER, Saloua BOUANI, MM. Régis NANN, Adrien HECK, Jean-Marie COLLIN, Thomas DESAULLES, Patrick FRANK, Jean-Michel PETON, Joël EHLINGER

Absents : MM. Bernard BASTIEN, Daniel BOEGLÉN, excusés
M. Emmanuel BUSSMANN, non excusé

Procuration : ./.

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2013

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2341-1, L. 2342-1 et 2, L. 2343-1 et 2,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28.03.2013 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2013,

M. Roland PETITJEAN, 1^{er} Adjoint délégué aux finances, expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du Budget de l'exercice 2013,

APRES AVIS des Commissions réunies en date du 12 mars 2014,

Le Maire ayant quitté la séance, et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. Roland PETITJEAN, Adjoint, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Hors de la présence du Maire, ADOPTE à l'unanimité le Compte Administratif de l'exercice 2013, arrêté comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		511 378,19	273 858,23		273 585,23	511 278,19
Opérations de l'exercice	1 442 526,60	1 629 505,03	590 920,49	565 134,25	2 033 447,09	2 194 639,28
TOTAUX	1 442 526,60	2 140 883,22	864 778,72	565 134,25	2 307 032,32	2 979 875,70
Résultat de clôture		698 356,62	299 644,47			398 715,15
<i>Restes à réaliser</i>			<i>185 900,00</i>	<i>1 900,00</i>		

2. COMPTE DE GESTION 2013

M. Roland PETITJEAN, Adjoint, informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et recettes relative à l'exercice 2013 a été réalisée par le Trésorier de Cernay, M. Bernard VASSELON et que le Compte de Gestion 2013 établi par les services du Trésor Public est conforme au Compte Administratif 2013 de la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2341-1, L. 2342-1 et 2, L. 2343-1 et 2,

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif 2012 et du Compte de Gestion 2013 du receveur,

AYANT ENTENDU l'exposé de M. l'Adjoint Roland PETITJEAN,

APRES en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité le Compte de Gestion du receveur pour l'exercice 2013, dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

3. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 :

Monsieur l'Adjoint Roland PETITJEAN rappelle qu'une fois le résultat constaté, il revient au conseil municipal de décider de l'affectation du résultat pour tout ou partie, soit au financement de la Section d'Investissement, soit au financement de la Section de Fonctionnement, sachant que l'affectation en réserves est toujours prioritaire pour couvrir le besoin de financement de la Section d'Investissement.

Monsieur l'Adjoint rappelle les résultats des deux sections de l'exercice 2013, résultats corrigés des Restes à réaliser en ce qui concerne la Section d'Investissement :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		511 378,19	273 858,23		273 585,23	511 278,19
Opérations de l'exercice	1 442 526,60	1 629 505,03	590 920,49	565 134,25	2 033 447,09	2 194 639,28
TOTAUX	1 442 526,60	2 140 883,22	864 778,72	565 134,25	2 307 032,32	2 979 875,70
Résultat de clôture		698 356,62	299 644,47			398 715,15

Besoin de financement :	299 644,47	Compte 001 Déficit d'investissement reporté
Restes à Réaliser :	185 900,00	1 900,00
Besoin de financement des Restes à Réaliser :	184 000,00	
Besoin total de financement :	483 644,47	

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de couvrir le déficit d'Investissement corrigé du besoin de financement des Restes à réaliser, en portant en recettes d'investissement à l'article 1068, la somme de 483 644,47 € ; le déficit d'investissement reporté étant inscrit en Dépenses à l'article 001 pour un montant de 299 644,47 €

de maintenir en Section de Fonctionnement, la somme restante, soit 214 712,15 €

4. BUDGET PRIMITIF 2014

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 Février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 ;

APRES AVIS des Commissions réunies en date du 12 mars 2014 ;

AYANT ENTENDU l'exposé de M. l'Adjoint délégué aux finances, Roland PETITJEAN,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOPTE à l'unanimité, chapitre par chapitre, le Budget Primitif de l'exercice 2014 arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	926 278,00	926 278,00
Fonctionnement	1 609 212,00	1 609 212,00
TOTAL	2 535 490,00	2 535 490,00

5. FISCALITÉ DIRECTE LOCALE : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2014

Monsieur l'Adjoint Roland PETITJEAN présente l'état de notification des taux d'imposition 2014 élaboré par la Direction des Finances Publiques.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts,

VU l'avis des Commissions Réunies en date du 20 mars 2013,

CONSIDERANT que le produit correspondant aux bases prévisionnelles à taux constants permet d'équilibrer le Budget 2014,

AYANT entendu l'exposé de M. l'Adjoint Roland PETITJEAN,

APRES en avoir délibéré :

DECIDE à l'unanimité de ne pas augmenter l'imposition des ménages en 2014 (les contribuables supporteront néanmoins l'augmentation des bases fixée par l'Etat à + 0,9 % pour 2014) et de maintenir les taux communaux à leur niveau 2013, soit :

Taxe d'habitation	8.47 %
Taxe foncière (bâti)	10.45 %
Taxe foncière (non bâti)	44.48 %

6. SUBVENTIONS 2014 ALLOUÉES PAR LA COMMUNE

Le Conseil Municipal,

APRES avoir entendu les explications de Mme l'Adjointe Isabelle LETT,

SUR proposition de la Commission des affaires culturelles, sportives & scolaires réunie le 6 mars 2014,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité, de fixer comme suit les subventions allouées en 2014 aux associations locales et autres organismes :

Association Loisirs des Seniors de Willer	350,00 €
Atelier de cuisine du Wissbach	225,00 €
A.S.W	2 387,00 €
Amicale des Pêcheurs	400,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	623,00 €
Arboriculteurs	325,00 €
Association "Les Ecureuils"	450,00 €
Association de Gestion de la Salle Polyvalente	600,00 €
Batterie Fanfare du Lys d'Or	50,00 €
Cercle St-Didier	2 234,00 €
Chorale Ste Cécile	275,00 €
Classe conscrits – sécurité Feux St-Jean	500,00 €
Club Vosgien de Thann	85,00 €
Détente sportive	572,00 €
En route vers Madagascar	425,00 €
F.C.W	999,00 €
Groupement d'Action Sociale (G.A.S.)	960,00 €
Groupement des Musiques	25,00 €
Gymnastique d'entretien	655,00 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers (J.S.P.)	525,00 €
Les Amis de la Quetsche (754 € +1 000 € sécurité Fête de la Quetsche)	1 754,00 €
Musique Municipale	1 933,00 €
Prévention Routière	25,00 €
Tennis T.C.W.	648,00 €
U.N.C	200,00 €
Union Départementale des Sapeurs-Pompiers	507,50 €
U.S.E.P.	350,00 €
US Thann Athlétisme – Montée du Grand-Ballon	500,00 €

7. SUBVENTIONS 2014 AUX JEUNES LICENCIÉS SPORTIFS ET MUSICIENS

Le Conseil Municipal,

APRES avoir entendu les explications de Mme l'Adjointe Isabelle LETT ;
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de reconduire en 2014 le subventionnement des associations en faveur des jeunes licenciés sportifs et musiciens, aux taux suivants :

F.C.W	435,00 €
A.S.W	250,00 €
Musique Municipale	1 440,00 €

USEP	122,00 €
------	----------

8. PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2014 DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE "LES ECUREUILS"

Mmes LETT et HANS-GROB quittent la salle et ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'instar des années précédentes, M. l'Adjoint Roland PETITJEAN propose au Conseil Municipal de reconduire pour 2014, sa participation aux frais de fonctionnement de l'accueil périscolaire "Les Écureuils".

Le Conseil Municipal,

APRES avoir entendu les explications de M. l'Adjoint Roland PETITJEAN,
CONSIDERANT que la modification des rythmes scolaires à la prochaine rentrée de septembre 2014, entraînera un accroissement de l'activité du périscolaire et de ce fait, un coût supplémentaire à charge de la commune,
APRES en avoir délibéré,
Mmes Isabelle LETT et Nadine HANS-GROB ayant quitté la salle,

A 13 voix POUR:

- décide de participer aux frais de fonctionnement de l'accueil périscolaire "Les Écureuils", à hauteur de **18 000 €** pour l'année 2014
- dit que les crédits nécessaires au versement de cette participation sont inscrits au compte 6574 du Budget Primitif 2014

9. RÉGIE COMMUNALE DE TÉLÉDISTRIBUTION : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2013 – BUDGET PRIMITIF 2014 - DIVERS

Le Conseil Municipal,

VU les avis émis par le Conseil d'Exploitation de la Régie de Télédistribution réuni le 11 mars 2014 ;
Ayant entendu les explications complémentaires de M. Bernard WALTER, 3^{ème} Adjoint et membre du Conseil d'exploitation de la régie ;

Après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité :

- a) **le renouvellement des mandats** de Mme Christiane LUTTRINGER et de M. Paul LUTTRINGER pour une nouvelle période de 4 ans ; M. PERUGGINI Mario dont le mandat est également arrivé à échéance, a demandé à ne pas le renouveler suite à son départ de la commune
- b) **la réélection du président et des vice-présidents** :
- M. Claude FEDER, Président de la Régie

c) **le Compte Administratif 2013** de la régie qui se traduit comme suit :

Section	Investissement		Exploitation		Cumul	
	Dépenses Ou Déficit	Recettes Ou Excédent	Dépenses Ou Déficit	Recettes Ou Excédent	Dépenses Ou Déficit	Recettes Ou Excédent
Opérations de l'exercice	16 614,92	17 743,06	35 363,58	34 128,24	51 978,50	51 871,30
<i>Résultats de l'exercice</i>					<i>107,20</i>	
Résultats reportés 2012		54 437,33		30 841,52		85 278,85
Totaux	16 614,92	72 180,39	35 363,58	64 969,76	51 978,50	137 150,15
Résultats de clôture		55 565,47		29 606,18		85 171,65

d) **la non-affectation du résultat du Compte Administratif 2013** et le report de celui-ci au compte 002 du budget d'exploitation 2014

e) **le Compte de Gestion 2013** de la Régie présenté par le Comptable du Trésor et dont les écritures sont conformes en tous points au Compte Administratif ;

f) **la proposition du Conseil d'exploitation** de la Régie visant à ne pas allouer l'indemnité de Conseil au Trésorier au titre de l'année 2013

g) **les tarifs d'intervention 2014 du prestataire**, la Société "Techni-com" de Masevaux :

▪ Déplacement	P.U.	78,00 € T.T.C.
▪ Déconnexion ou reconnexion d'un raccordement repéré	P.U.	13,00 € T.T.C.
▪ Réglage complet téléviseur ou terminal TNT	P.U.	23,00 € T.T.C.
▪ Raccordement standard au réseau (30 ml câble RG6 max.)	P.U.	124,00 € T.T.C.
▪ Pose et réglage d'un ampli boîtier en fonte d'aluminium version PRO	P.U.	63,60 € T.T.C.
▪ Pose et réglage d'un ampli boîtier plastique version Grand Public	P.U.	30,24 € T.T.C.
▪ Câblage et raccordement d'une prise complémentaire dans un même logement	P.U.	78,00 € T.T.C.
▪ Cordon de liaison type « F », HDMI, PERITEL	P.U.	4,20 € T.T.C.
▪ Taux horaire de main d'œuvre	P.U.	48,00 € T.T.C.

h) **La revalorisation des redevances 2014 à savoir :**

- redevance de souscription : 18,96 € HT, soit 20 € TTC
- redevance d'entretien : 51,19 € HT, soit 54 € TTC
- redevance d'amortissement :
 - 19,91 € HT, soit 21,00 € TTC pour les contrats souscrits de 1968 à 2010
 - 75,83 € HT, soit 80,00 € TTC pour les contrats conclus entre 2011 et 2014
- redevance forfaitaire de branchement à 112,50 € HT, soit 135,00 € TTC
- redevance forfaitaire de rebranchement à 48,33 € HT, soit 58,00 € TTC
- redevance forfaitaire interventions diverses à 45,00 € HT, soit 54,00 € TTC
- l'ampli version PRO à 53,00 € HT, soit 63,60 € TTC
- l'ampli version Grand Public à 25,20 € HT, soit 30,24 € TTC
- la prise complémentaire dans un même logement à 65,00 € HT, soit 78,00 € TTC

i) **le Budget Primitif 2014** de la Régie arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
<i>002 Résultat d'exploitation reporté</i>		<i>29 606,00</i>
Crédits d'exploitation proposés	64 000,00	34 394,00
Total de la section d'exploitation	64 000,00	64 000,00
<i>001 Résultat d'investissement reporté</i>		<i>55 565,00</i>
Crédits d'investissement proposés	16 629,00	14 090,00
Restes à réaliser 2012	57 371,00	4 345,00
Total de la section d'investissement	74 000,00	74 000,00

10. REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL : INSTAURATION DE L'I.E.M.P.

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,

VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application de l'article 88 de la loi visée ci-dessus,

VU le décret n° 97-1223 du 26 décembre 1997 portant création d'une Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures (IEMP),

DECIDE d'instaurer l'Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures pour les fonctionnaires stagiaires et titulaires ainsi que les agents non titulaires de droit public relevant des grades fixés dans le tableau ci-dessous , à compter du 1^{er} avril 2014 :

Grades	Effectif	Montant de réf. annuel	Effectif temps complet	Temps partiel et TNC: prorata	Crédit global
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	2	1 153 €	0	6/7 ^e : 988,29 28/35 ^e : 922,40	1 910,69 €
FILIERE TECHNIQUE					
Agent de maîtrise principal	1	1 204 €	1		1 204,00 €
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	3	1 204 €	1	6/7 ^e : 1 032,00 € 11,54/35 ^e : 396,98 €	2 632,98 €
Adjoint Technique de 1 ^{ère} classe	1	1 143 €	1		1 143,00 €
Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	4	1 143 €	1	9,69/35 ^e : 316,45 € 16,15/35 ^e : 527,41 € 22/35 ^e : 718,46 €	2 705,32 €
FILIERE SOCIALE					
ATSEM de 1 ^{ère} classe	3	1 153 €	0	25,04/35 ^e : 824,89 € 3 agents = 2 474,67 €	2 474,67 €
TOTAL					12 070,66 €

CHARGE l'autorité territoriale de procéder par voie d'arrêtés, à la fixation des taux individuels applicables à chaque agent dans la limite du crédit global ci-dessus, les attributions individuelles pouvant être modulées par un coefficient variant de 0 à 3. Il est également prévu que les emplois ouvrant droit à cette indemnité qui seront créés par la suite, viendront augmenter le crédit global dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

DECIDE d'inscrire chaque année au budget, les crédits nécessaires au mandatement de ces primes dont le versement s'effectuera mensuellement.

11. AGREMENT DE DEUX NOUVEAUX PERMISSIONNAIRES SUR LE LOT DE CHASSE N° 3 LOUÉ A M. JEAN-MARC CHEVALLET

Le Conseil Municipal,

VU le Cahier des Charges des chasses communales pour la période 2006 – 2015, notamment son article 20.1 modifié, précisant les conditions d'agrément de permissionnaires sur un lot de chasse loué à une personne physique ;

VU la demande déposée le 28 février 2014 par M. CHEVALLET, locataire du lot de chasse n° 3, visant à obtenir l'agrément de MM. Julien PELLETIER (domicilié à 68460 LUTTERBACH) et René FUCHS (domicilié à 68350 BRUNSTATT) en qualité de nouveaux permissionnaires, en remplacement de MM. Cyril MALHAGE et Philippe NASS, démissionnaires ;

AYANT entendu le rapport de M. l'Adjoint Jean-Luc MARTINI ;

VU la conformité des pièces présentées en annexe à la demande ci-dessus :

DECIDE à l'unanimité :

- d'agréer MM. Julien PELLETIER et René FUCHS en qualité de nouveaux permissionnaires, en remplacement de MM. Cyril MALHAGE et Philippe NASS, sur le lot de chasse communale n° 3 loué à M. Jean-Marc CHEVALLET
- de charger le Maire de notifier la présente décision aux intéressés par lettre recommandée avec accusé de réception et de leur délivrer un document d'agrément qu'ils seront amenés à présenter lors de contrôles de police de la chasse

12. DIVERS ET COMMUNICATIONS

a) **Marché Nat'Thur**

Mme l'Adjointe Isabelle LETT informe l'assemblée de la reprise du Marché Nat'Thur le Mardi 18 mars prochain. Deux nouveaux stands seront accueillis à cette occasion : M. Didier ERNY d'Oderen (yaourts, flans et lait) – M. et Mme Michel ERNY de Mitzach (Charcuterie et viandes). Une buvette gratuite sera tenue par la commune ce jour de reprise.

b) **Remerciements**

Monsieur le Maire Alain DELESTAN tient à remercier chaleureusement les conseillers municipaux pour leur investissement à ses côtés durant les 6 années du mandat qui s'achève. Il dit sa fierté d'avoir respecté avec toute l'équipe, les engagements pris devant les électeurs, et de laisser une situation financière saine. Il remercie également la secrétaire générale Mme Loewenguth, rouage essentiel de l'administration communale. Monsieur l'Adjoint Roland PETITJEAN, s'adressant au nom de toute l'équipe, retrace le parcours du Maire au sein de la collectivité, le remercie pour son engagement et lui remet le cadeau de circonstance.